



[www.jossigny.net](http://www.jossigny.net)

## LE BILLET DU MAIRE



Nous l'avons déjà évoqué : la fin 2009 et le 1<sup>er</sup> semestre 2010 seront placés sous les signes des Travaux.

Je peux, d'ores et déjà, vous établir « l'horoscope » de cette période :

**Cœur :** Vous devrez faire preuve de compréhension pendant toute la durée des travaux.

**Réussite :** Vous obtiendrez, à terme, un confort de services non négligeable !

**Forme :** Bonne dans l'ensemble, mais pensez à la relaxation !

La première tranche de travaux a commencé le 28 septembre. J'ai souhaité, dès le 1<sup>er</sup> octobre, vous inviter à une réunion publique d'information, pour vous présenter le projet proprement dit, le planning précis des travaux et répondre à toutes les questions que vous vous poser concernant le raccordement de vos installations, après la mise en place du réseau.

Cette réunion nous a permis de vous faire connaître également « La Limousine », entreprise retenue par Marne et Gondoire pour réaliser cette 1<sup>ère</sup> tranche. Aux vues des premières actions de cette dernière, nous avons pu constater que l'équipe, présente sur le terrain, faisait preuve de professionnalisme, et de réactivité pour assurer une sécurisation optimale, au droit du chantier. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier, par avance, tous les habitants pour leur compréhension face aux nuisances éventuelles, liées à ces travaux, et réaffirmer, à tous les commerçants du village, notre volonté de limiter, autant que faire se peut, la gêne occasionnée par le chantier et leur assurer une accessibilité constante de leurs établissements.

Vous trouverez, dans le prochain Flash Info, les principaux éléments de cette réunion : tracés, planning de réalisation et plan de circulation. En effet, nous n'avons pas pu réaliser, faute de temps, la plaquette « assainissement » que nous évoquions, dans le bulletin précédent. Nous espérons que ce document pratique puisse vous être distribué fin 2009.

Un rappel toutefois : l'entreprise met en place un plan de déviation. La signalisation est, de fait, réglementaire et les automobilistes se doivent de la respecter (sens interdit par exemple). Sinon, ils risquent une verbalisation par les forces de Police. Cette implantation de panneaux est faite pour assurer une mise en sécurité des riverains et des enfants sur le trajet domicile-école.

Dès février 2010, nous entamerons, également, les travaux à la Grange aux Dîmes, pour réaliser la Salle Associative prévue comme troisième programme de notre Contrat Rural. Nous vous l'avons annoncé par affichage, notre salle des fêtes sera inutilisable par les habitants à compter du début des travaux. Cette décision provoque et va provoquer de la frustration parmi la population et les membres des associations. Je tenais à m'en excuser, mais vous comprendrez aisément, qu'il m'est apparu totalement irresponsable de conjuguer fréquentation de la grange et travaux. Il en va de la sécurité des personnes. Les chantiers en cours n'ont qu'un seul but : vous apporter des services supplémentaires dans des conditions optimisées.

Heureusement, la vie du village ne tourne pas uniquement autour des travaux. Le partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux et La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, a permis d'ouvrir « les portes de la Culture », au cours des Journées du Patrimoine. La fréquentation a été surprenante à Jossigny, pour visiter notre château, profiter d'une animation musicale étonnante pendant ces deux jours.

Le 23 janvier, en collaboration avec Marne et Gondoire, nous proposerons un programme musical atypique, à la Grange, « Frissons Baroques ». Dès à présent, réservez votre après midi !

C'est aussi la volonté de votre équipe municipale d'ouvrir le village à tout type de Culture. Notre travail : faciliter l'organisation d'événements culturels avec nos partenaires. Nous n'avons ni la prétention, ni les moyens de vous proposer une programmation pléthorique mais seulement l'ambition de vous faire participer, vous présenter des manifestations de qualité, diversifiées, qui, par leur nature, pourraient vous étonner, voire vous choquer, ou vous ravir... en somme, provoquer des émotions ! tel est le sens de notre démarche.

Quel lyrisme me direz vous ?

Oui, en effet, mais je crois qu'il est indispensable de pouvoir s'évader, la culture est un excellent moyen d'échapper à la morosité ambiante.

Je souhaiterais faire preuve d'encore plus d'optimisme, mais l'avenir même de notre commune est inquiétant. Une raison à cela, sans catastrophisme excessif : l'avant projet de Réforme des Collectivités Territoriales.

En préalable, je tiens à vous assurer que les inquiétudes que je vais développer ne sont pas du tout politiciennes. J'en veux pour preuve la vive émotion suscitée par ce projet chez des élus de terrain, toutes tendances politiques confondues.

Ce projet devrait être déposé au Parlement fin 2009. Certes, des négociations sont encore possibles mais les grandes lignes sont tracées !

Qu'en est-il ?

Pour une part, il s'agit de changer « l'esprit » de l'intercommunalité. Depuis 2002, pour Jossigny, l'intercommunalité fonctionne bien car elle repose sur un point fort : chaque décision communautaire est prise après un consensus de toutes les communes membres.

Or, si le projet passait, en l'état, cet équilibre, librement décidé, volerait en éclats !

### La gouvernance de Marne et Gondoire :

Il s'agirait d'attribuer **un siège** par commune, puis des sièges supplémentaires, proportionnels au nombre d'habitants. Jossigny n'aurait plus qu'**un représentant** au lieu de trois aujourd'hui. Cette nouvelle représentativité balayerait l'accord passé en 2002, favorisant notre adhésion. De plus, la loi propose de supprimer la minorité de blocage pour la commune la plus peuplée : les petites communes ne pourront plus faire accepter aux « villes centres », le partage du « pouvoir » !

### Les transferts de compétences :

Le projet dit « toute compétence est transférable à l'intercommunalité ». Ce transfert pourrait se faire avec l'accord de seulement la moitié des communes représentant 50% de la population de l'intercommunalité. Jossigny n'aurait plus son mot à dire !

« La nouvelle intercommunalité » deviendrait, aussi, compétente de droit, en matière de POS ou de PLU. Jossigny serait privée d'une de ses compétences essentielles : l'organisation de son territoire (perte de la maîtrise de l'urbanisation, de la mise en œuvre de projets communaux liés au droit du sol comme la préservation de l'espace agricole...)

Par anticipation, que penser d'une compétence « Education », à laquelle nous sommes très attachés, mais qui pourrait signifier, dans le pire des scénarii, la disparition progressive de notre école voire la création d'un regroupement pédagogique intercommunal, décidé par un souci d'économies budgétaires !

Vous l'aurez compris, j'ai cru bon de vous informer d'un projet de réforme, passé presque sous silence dans les médias, qui concerne directement votre quotidien, dans une commune, Jossigny, qui souhaite conserver son particularisme, son indépendance de gestion de l'espace, et des finances.....

La démarche engagée viserait plutôt à l'uniformisation des politiques locales, qui, dans notre cas, pourrait à terme annihiler nos spécificités, et surtout cantonner les élus de votre village à devenir des faire-valoir, juste bons à être les filtres disciplinés de cette « nouvelle intercommunalité » !

Cet édito pourrait vous sembler très ou trop alarmiste, mais je souhaite, simplement, vous faire part de mon inquiétude de voir mise à mal notre Démocratie Locale.

Il s'agit d'un projet de loi, qui pose la question essentielle de la portée des votes des administrés lors des prochaines élections régionales, départementales et surtout municipales, si le contexte des politiques locales changeait radicalement, par le biais de cette réforme territoriale.

Chacun peut y voir un recul ou un progrès de la Démocratie, mais nous nous devons de rester vigilants et surtout de vous tenir informés.

Demain, encore plus qu'aujourd'hui nous avons besoin de votre soutien !

### HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi – mardi – jeudi

9h – 12h

vendredi

9h – 12h et 17h – 20h

Le billet du Maire	1
Vie du village	2
Vie du village	3
Vie des associations L'école de Jossigny	4
Informations	5
Extraits des conseils municipaux	6
Informations administratives	7
Informations générales	8





Pique-nique dans la Grange : toujours un succès.

Que le spectacle commence !



**RETOUR EN IMAGES SUR LA FÊTE COMMUNALE DES 20 ET 21 JUIN**



En avant pour la ballade aux lampions...et allumer le feu !



En fin de soirée, un petit café ou un thé, bien mérité, offert par la mairie.

**LE TROC ET PUCES DU 21 JUIN**

(article de l'association PEJ)



Le 21 juin 2009 l'association P.E.J organisait le Troc et Pucés du village.

Heureusement le beau temps était de la partie et les gens étaient nombreux à venir chiner pour faire de bonnes affaires.

La journée s'est déroulée dans la bonne humeur notamment grâce aux forains qui ont bien occupé les enfants avec leurs attractions.

Cette journée s'est bien achevée et tout le monde s'est activé pour faire place nette à la fin.



Les membres du bureau ainsi que les adhérents de l'association remercie Monsieur le Maire de nous avoir permis d'organiser cet événement.

Nous tenons également à remercier tous les élus, les parents membres de l'association et toutes les bonnes mains volontaires qui nous ont gentiment aidé pour les permanences, à installer les exposants et ont permis que cette journée se déroule le mieux possible.

**FETE DE LA MUSIQUE AU CHÂTEAU**

Le 21 juin, le Centre des Monuments Nationaux, en partenariat avec la municipalité, avait ouvert exceptionnellement le domaine du Château de Jossigny.



Au programme, les professeurs et élèves du Conservatoire du Val Maubuée, avec notamment de la musique baroque et du jazz vocal, quartet et chanteuse. Ensuite, une manifestation musicale organisée par la Musique de la Garde Impériale de Vaires-sur-Marne. En costume 1er Empire, les 22 membres de l'orchestre ont fait revivre les musiques de cette période, en intégrant récits et histoires.

Un grand spectacle qui a ravi nombre d'entre nous lors du week-end de la Fête du village.



**UNE JOURNEE A HONFLEUR !**

Le 30 juin 2009 a eu lieu le voyage organisé pour nos aînés.

Départ à 6 h 30, déjà nous étions dans les embouteillages. A 9 heures 15, nous sommes enfin sur l'autoroute, mais il est temps de s'arrêter pour reprendre des forces car la route est encore longue. Après la petite pause bien méritée, tout le monde remonte dans l'autocar pour rejoindre Honfleur. A 11 h 45 nous voilà enfin arrivés ! Direction le restaurant où chacun a apprécié le repas. Après le déjeuner, petite promenade digestive avant de prendre le petit train pour découvrir la ville d'une façon originale et reposante. Puis départ à bord d'un bateau, cap vers le pont de Normandie et ses alentours.

Il est presque 18 heures quand nous reprenons l'autocar. Durant le retour sieste et histoire drôles sont au programme. Il est 21 heures lorsque nous arrivons à Jossigny où chacun est rentré chez soi bien fatigué mais content de cette journée.



**LE FUTUR CENTRE HOSPITALIER DE MARNE LA VALLEE**



Le conseil municipal s'est rendu le 11 septembre sur le site du futur centre hospitalier. En présence du directeur du centre hospitalier de Lagny-sur-Marne, de l'architecte et du chef des travaux, nous avons visité le chantier et constaté le bon avancement des travaux pour une ouverture prévue début 2012.

Actuellement 200 personnes sont présentes sur le site, pour bientôt monter jusqu'à 550 personnes environ. Pour info, 45000 m3 de béton et 3000 tonnes d'acier seront utilisés lors de ces travaux.

Pour des raisons de sécurité (nombre de personnes), M. Leludec, directeur du centre hospitalier, propose la visite du site, pour la population de Jossigny, en fin de chantier, avant l'inauguration officielle en 2012.







### LES JOURNEES DU PATRIMOINE DES 19 ET 20 SEPTEMBRE

Notre village s'est animé pour la cause, accompagné pendant ces deux journées par un soleil resplendissant.

Une visite guidée, organisée par l'association JADHIS, a conduit un grand nombre de personnes au Moulin, ainsi qu'à l'intérieur de notre Eglise.

L'ouverture du Château, samedi et dimanche après-midi, a également fait le bonheur de nombreux visiteurs (un peu plus de 1500 personnes). Ils ont pu visiter une partie du Château, ainsi que le parc, accompagnés par un guide conférencier ; découvrir et danser des danses du XVIII<sup>e</sup> siècle ; assister à un spectacle créé à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Louis Braille accessible pour tous, et en particulier aux personnes déficientes visuelles, malentendantes et à mobilité réduite.

Encore un grand merci à Madame Jacqueline MAILLE, administratrice du Domaine National de Jossigny, et à son équipe, pour l'ouverture du Château, ainsi qu'aux bénévoles qui ont permis le bon déroulement de ces journées du patrimoine.



### « LES ESPOIRS DE JOSSIGNY »

Pour ce numéro, nous mettons à l'honneur deux espoirs qui chacun dans leur sport respectif ont gagné en juin 2009 la coupe départementale. Florian Montironi, en RUGBY, avec le club de Serris et Lilian Grosbois, en FOOTBALL, avec le club de Bussy-saint-Georges.

INTERVIEW :

- « Quelle est votre catégorie ? »

Florian : « Benjamin 1<sup>er</sup> année »

Lilian : « Poussin 3<sup>ème</sup> année »

« Depuis combien d'année pratiquez-vous votre sport ? »

Florian : « 3 ans »

Lilian : « 5 ans »

- « Pourquoi ce sport ? »

Florian : « Beaucoup de personnes m'ont conseillé le rugby »

Lilian : « Voir jouer Zinédine Zidane m'a donné envie »

- « Quels sont vos joueurs préférés ? »

Florian : « Chabal et Dimitri Szarzewsky »

Lilian : « Benzéma et Messi »

Débuts prometteurs pour nos deux « espoirs » qui n'ont peut être pas fini de faire parler d'eux. Nous leur souhaitons encore beaucoup de réussite.

**Rendez-vous avec un autre « espoir de Jossigny », dans le prochain bulletin municipal.**



### Recensement de la population.

Comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, JOSSIGNY fait l'objet d'un recensement tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population.

**Participer** au recensement est important, **c'est un acte civique et une obligation légale.**

**Entre le 21 janvier et le 20 février 2010**, vous recevrez donc la visite, à votre domicile, d'un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

**La Mairie recrute**, pour assurer ces missions, **deux agents recenseurs**, disponibles de début janvier à fin février. Si ces emplois vous intéressent ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 01 64 02 21 90.



### HIER ET AUJOURD'HUI

#### Route de Tournan





**VIE DU CLUB DE L'AMITIE**

Page 4

Le barbecue organisé le 24 juin 2009 par nos fidèles membres, Jean-Claude Boucaut et Guy Lebocq a encore eu un énorme succès. Ne pas oublier Bernadette Wespiser qui a fait aussi le régal de tous avec son traditionnel gratin dauphinois. Les 63 personnes venues à cette journée où l'ambiance a été joyeuse et amicale sont parties très heureuses.

Le 14 octobre 2009 un couscous leur a été servi, le 25 novembre sera notre repas beaujolais nouveau suivi d'une tombola et le 23 décembre, la bûche de Noël.

Ils sont tous là et reviennent pour chaque occasion. C'est une grande satisfaction pour notre club et je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du bureau ainsi que les bénévoles qui aident au fonctionnement de celui-ci.

Je vous rappelle que si vous avez 50 ans et plus, vous êtes les bienvenus, le Club de l'Amitié vous tend les bras.

Téléphone : 01 64 02 29 22

Courriel : [annielebocq@hotmail.fr](mailto:annielebocq@hotmail.fr)

**PEJ**

Une sortie à la Mer de Sable a eu lieu le 29 juillet 2009 avec 30 participants parents et enfants. Le beau temps était au rendez-vous.

Les parents et les enfants étaient ravis.

Ce fût une journée riche en événements joyeux, les jeux d'eau en ont rafraîchi plus d'un.

Vivement la prochaine sortie !!!!

Les personnes souhaitant nous rejoindre sont les bienvenues. Pour toutes infos veuillez prendre contact avec N. Gachon au 01 60 35 06 19 ; mail [oliviergachon@neuf.fr](mailto:oliviergachon@neuf.fr)

**L'ECOLE PRIMAIRE DE JOSSIGNY****Une rentrée réussie !**

**57** élèves ont repris le chemin de l'école le jeudi 3 septembre 2009.

Cette année, Madame Sandrine Kramp fait la classe aux 16 élèves de la classe enfantine aidée par Madame Brigitte Montironi, atsem, et succède en tant que directrice à Madame Véronique Maillard partie à la retraite.

Madame Sylvia Pascucci arrivée cette année dans l'école enseigne aux 15 élèves de CP- CE1- CE2 tandis que Madame Audrey Ollier enseigne aux 26 élèves de CM1- CM2.

**Quoi de neuf ?**

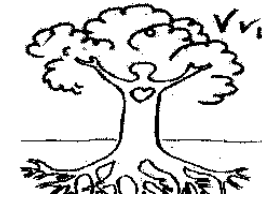
Cette année dans le cadre du plan de développement du numérique dans les écoles rurales, l'école va bénéficier d'une « classe mobile » : un tableau blanc interactif qui sera fixé au mur dans la classe numéro 2 (pièce centrale de l'école), des ordinateurs portables ainsi qu'un accès internet haut débit et une sécurisation des accès internet. C'est donc un outil pédagogique novateur qui va s'implanter à l'école et qui sera apprivoisé avec un plaisir certain par les élèves et les enseignantes cette année.

**Grippe A : où en est-on ?**

Face à la menace de pandémie qui se rapproche, la prévention est de mise à l'école en relation avec la Mairie : le lavage des mains étant l'action de prévention de base pour éviter et limiter la propagation du virus, tous les distributeurs de savons et essuie-mains de l'école ont été révisés et sont alimentés régulièrement. L'Education Nationale a également assuré auprès des enseignants et des parents une campagne par la diffusion de documents d'information.

**Des travaux bienvenus à l'école**

Un abri destiné au petit matériel de sport et aux trotteurs doit être installé pendant les vacances de la Toussaint.

**QUELQUES CONSEILS AVANT L'HIVER**

- Fermez les arrivées d'eau extérieures et vidangez les systèmes d'arrosage.
- Vérifiez en permanence l'état des fruits mis à conserver à la cave.
- Réduisez sensiblement la fréquence des arrosages sur les plantes de la maison.
- Plantez les rosiers, arbustes à feuillage caduc et fruitiers tant qu'il ne gèle pas.
- Ne laissez pas les bassins se prendre complètement dans la glace ; une technique simple consiste à immerger de moitié un fagot, avec le mélange gazeux, l'eau ne gèle pas autour et les poissons respirent.
- Plantez les bulbes à floraison printanière (tulipes, jacinthes, crocus...).
- Éliminez les souches d'arbres, en les forant avec de longues mèches à bois. Remplissez les trous de soude et laissez agir tout l'hiver, en ajoutant régulièrement du produit.
- Pour retrouver un bon matériel au printemps, pensez à nettoyer vos outils, ne laissez pas la terre coller sur le fer de la bêche, huilez les parties métalliques. N'oubliez pas la tondeuse, faites-lui une beauté (nettoyez, changez la lame, la bougie, le filtre...) elle ne marchera que mieux aux premières tontes

**LE SAVIEZ-VOUS ??? LE BOUQUET DE SAINT-ELOI (1er DECEMBRE)**

Saint-Eloi est le saint patron « des compagnons du marteau et de l'enclume ». Cette fête est célébrée le 1er décembre et notamment par les maréchaux et les charretiers dans le nord de la Brie. Pour célébrer Saint-Eloi, les commis offraient à leur patron « le bouquet de Saint-Eloi ». Il s'agissait d'un bouquet de ferronnerie constitué de fers à chevaux et à bœufs disposés en rond autour d'un fer central comme un soleil avec ses rayons. Véritable œuvre d'art, ce bouquet devait trôner au-dessus de la porte de l'atelier de la forge. Il était même parfois utilisé comme enseigne.

**DICTON DU MOIS DE NOVEMBRE**

Quand en novembre la pluie noie la terre, ce sera du bien pour l'hiver

**DICTON DU MOIS DE DECEMBRE**

Si décembre est sous la neige, la récolte se protège.



## Des ordinateurs et tableau numérique pour l'école de JOSSIGNY

### Monsieur le Maire, qu'est ce qui incite la ville de Jossigny à poser sa candidature pour ce Projet d'Ecole Numérique?

Depuis de nombreuses années, nous essayons d'équiper l'école de Jossigny de matériels informatiques, pour ne pas accentuer « la fracture numérique ». Mais nos moyens financiers sont limités et ce Projet d'Ecole Numérique nous donne l'occasion de doter notre école d'un matériel performant en profitant d'une aide non négligeable du Ministère de l'Éducation Nationale.

### D'après vous quels sont les bénéfices majeurs du numérique à l'école?

**Pour les élèves :** c'est une motivation supplémentaire d'apprendre en classe, avoir des outils utilisés à la maison pour rechercher et communiquer. C'est un bon moyen d'éduquer les jeunes élèves à utiliser les nouvelles technologies de manière responsable et ludique. C'est, je pense un excellent vecteur de communication. Il s'agit de les confronter à l'univers informatique qui sera leur quotidien dans leur vie d'adultes. **Pour les enseignants :** C'est pouvoir développer de nouvelles stratégies d'apprentissages, en lien direct avec l'environnement habituel des élèves, captiver leur attention. **Pour les parents :** mettre chaque enfant-élève, sur un même pied d'égalité et montrer que le numérique est aussi fait pour apprendre, pas uniquement pour jouer. **Pour la commune :** démontrer qu'une école rurale peut être en phase avec son époque, et proposer aux jeunes élèves des outils du XXIème siècle.

### Que pensez-vous des valeurs de l'École face au numérique ?

Il s'agit de rendre les élèves responsables, face aux pièges d'Internet, leur montrer que c'est une source d'informations infinie mais qui doit être manipulée avec prudence. C'est aussi un bon moyen de les remotiver face au désir d'apprendre ... autrement, leur faire découvrir une technologie qui n'est pas que du domaine du jeu.

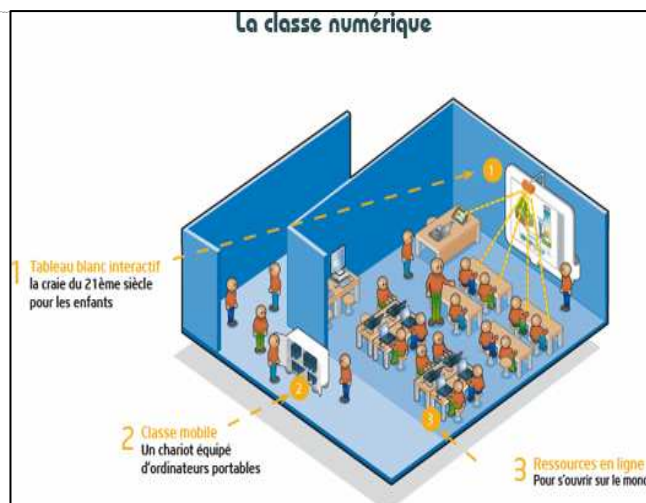
### Comment travaillez-vous avec les enseignants ?

Nous essayons de faire la preuve qu'une petite école de village peut avoir de l'intérêt. Pour des enseignants ayant fréquenté des écoles « de ville », il est parfois difficile d'imaginer d'avoir les mêmes moyens. Ce projet met en lumière le dynamisme d'une école de village, dans des conditions matérielles optimisées. Depuis de nombreuses années, nous essayons de mettre les moyens nécessaires pour que l'éducation de nos jeunes élèves soit aussi performante qu'ailleurs. La vie de l'école est, à mon sens, indissociable de la bonne santé d'une commune rurale.

## TBI ou TNI vers un cours plus vivant avec le TNI

Le Tableau Blanc Interactif, dit aussi Tableau Numérique Interactif, se compose de deux éléments essentiels : un tableau numérique blanc, un vidéoprojecteur associé à un ordinateur.

L'enseignant prépare son cours en intégrant des annotations, images, sons, ce qui favorise la compréhension et la mémorisation des informations par les élèves, grâce à son caractère ludique et interactif. Les élèves l'utilisent facilement.



## Bornes Wifi et accès Internet pour plus de mobilité !

Afin de garantir un enseignement vivant, le wifi (réseau sans fil) permet une grande liberté dans l'apprentissage. Chaque terminal est connecté à une borne sans fil pour plus de facilité et il devient possible de travailler sur plusieurs ordinateurs distants. Grâce à Internet, les élèves peuvent effectuer des recherches documentaires en toute facilité, ce qui est primordial pour une classe numérique.



## Contenu Numérique pédagogique

### Des ressources et des logiciels pédagogiques !

Les ressources numériques seront adaptées aux besoins des cycles de l'école primaire. Elles pourront faire l'objet d'une utilisation en classe entière, en petits groupes ou individuelle. Une sélection de ressources numériques payantes sera proposée et fournie par le ministère. Les ressources numériques seront présentées et diffusées à partir d'une plate-forme nationale. La contribution destinée à l'acquisition de ressources numériques par chaque école (1000 euros par école) sera prise en charge directement par le ministère de l'Éducation nationale. Les ressources numériques diffusées par abonnement seront disponibles durant trois années.

"Contenus pédagogiques numériques" : ce sont des contenus numérisés qui se prête à différentes possibilités d'utilisation, depuis l'enrichissement des cours présentiels à la formation à distance, en passant par les centres de ressources. Il existe même des solutions permettant, avec une séparation complète du fond et de la forme, d'établir des modalités de sortie différentes d'un document en fonction de son support et de son utilisation. Du plus simple au plus complexe, ces logiciels ont des caractéristiques communes qu'il est intéressant d'identifier, ne serait-ce que pour comprendre comment les technologies du web influencent les choix des éditeurs. Se basant sur le format d'animation interactive de Macromedia (Flash), ces logiciels permettent l'intégration de construction industrialisée et pour les mises à jour.

Grâce à une structuration fine du document, permettant une grande souplesse de modification, et à une technologie standard de visualisation via n'importe quel navigateur, le Rapid e.learning devrait rapidement trouver un marché, y compris en France.

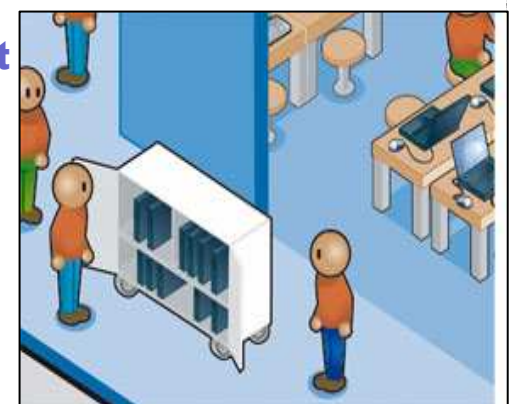
Les uns, déjà habitués à la production de présentations pédagogiques faites maison, seront fascinés par les petits logiciels utilisant la capture d'écran, les documents statiques ou la possibilité de créer des évaluations complexes. Logiciels faciles à prendre en main et séduisants par leur immédiateté de résultats, ils peuvent être à la base de "vocation" au passage à la formation ouverte et à distance. D'un usage plutôt individuel, ils permettent de contourner la résistance à la coopération et au partage propre à certains pédagogues.

## Classe Nomade ou Classe Mobile

### Des Ordinateurs portables pour travailler seul et en groupe !

La classe nomade, c'est un chariot où sont rangés des ordinateurs portables. Elle est idéale pour une initiation à la recherche documentaire en ligne et permet aux élèves d'être plus intéressés, impliqués et à l'écoute, que ce soit pour un travail individuel ou à plusieurs.

L'enseignant gagne en efficacité et en organisation et les enfants en concentration et motivation.



## Analyse des plus-values associées

### Pour les élèves

Accroît la motivation de l'élève : l'aspect innovant, moderne de l'outil qui permet l'éveil de la curiosité des élèves en classe et permet de mieux capter leur attention,

Accroît la participation des élèves, en particulier pour « aller au tableau »,

Favorise le processus d'apprentissage et de mémorisation grâce à :

- La meilleure visibilité des documents (voir. un photocopie),
- Le fait que la mémoire visuelle vienne compléter la mémoire auditive habituellement sollicitée en classe ; l'expérience montre que cela facilite la mémorisation de la séance en tant que telle,

**Permet de valoriser les élèves :** l'enseignant projette à la classe les travaux de certains élèves pour illustrer ses corrections et met ainsi en avant la qualité de leur travail,

### Pour l'enseignant

Rend le cours plus **dynamique et animé**, Suscite une « créativité didactique », Lui permet de **se consacrer aux explications** plutôt que d'être dans la manipulation de documents, Lui permet de faire classe en étant face aux élèves, ce qui représente **un réel confort**.



12-05-2009

**RECTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2009**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remarques émises par le contrôle de légalité concernant l'état de notification des taux d'imposition 2009.

Par application du coefficient de variation proportionnelle de 1,017419 aux taux de 2008, les taux de référence doivent être rectifiés ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation: 6,39 % au lieu de 6,40 %

Foncier bâti: 15,10% au lieu de 15,14 %

Foncier non-bâti: 29,60% au lieu de 29,67 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ANNULE la délibération n°2009/10 du 27 mars 2009 concernant le vote des taux d'impositions 2009,

ADOpte les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2009 proposés dans la présente délibération.

**VOYAGE DES ENFANTS 2009**

Considérant la proposition de voyage offert chaque année aux enfants de la commune, de la grande section de maternelle au CM2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir une journée à la Fête Médiévale de Provins pour un montant de

280,00 € TTC environ, sur une base de 45 participants, auquel s'ajoute le transport en car pour 580,00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et régler les dépenses s'y rapportant,

Madame CHEVALLIER précise que le repas du midi ne pourra avoir lieu au restaurant.

Les parents devront fournir un pique-nique à leur(s) enfant(s).

Il s'agit là d'une impossibilité logistique (la réservation au restaurant pour les enfants n'était pas possible)

**PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ELECTRICITE**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2009 ;

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 17,70% ;

- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**QUESTIONS DIVERSES****Voyage des Personnes Agées.**

Le voyage des personnes âgées aura lieu le mardi 30 juin 2009 à HONFLEUR.

**Règlementation sur le Terrain de Loisirs.**

Monsieur GROSBOIS demande à ce qu'un arrêté soit pris afin d'interdire les barbecues sur le terrain de loisirs.

**Stationnement - Rue de Tournan.**

Monsieur LEFRANC fait part aux membres du Conseil des stationnements gênants sur la rue de Tournan, à l'heure du déjeuner.

**Salle Associative.**

Monsieur GROSBOIS demande où en est le projet de salle associative.

Monsieur le Maire répond qu'il est en attente d'un avis favorable.

26-06-2009

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FONDS E.CO.L.E.**

Au titre de ses investissements 2009, la commune envisage de procéder à l'entretien des locaux scolaires existants et a prévu dans son budget 2009 des travaux de peinture, d'électricité et d'aménagement de préau pour l'école de JOSSIGNY.

Afin de compléter le financement de cette opération, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général pour une aide financière au titre du « fonds E.CO.L.E » pour les travaux précités.

VU l'estimation des travaux à réaliser dans l'école primaire de JOSSIGNY, s'élevant à un total de 7 496,12 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de financement des travaux d'entretien des locaux de l'école primaire de JOSSIGNY.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Général une demande de subvention au titre du « fonds E.CO.L.E ».

**AVENANT AU CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le courrier de l'Office Central de Restauration Scolaire concernant la signature d'un nouveau contrat pour la période scolaire 2009/2010.

Monsieur le Maire précise que ce nouveau contrat prévoit une augmentation du prix des repas cantine pour la période scolaire 2009/2010 : le montant du repas sera facturé 2,648 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le nouveau tarif,

CHARGE Monsieur le Maire de signer le nouveau contrat, avec effet au 1er septembre 2009, et,

DECIDE de ne pas répercuter cette hausse sur le prix du repas facturé aux familles.

**DECISION MODIFICATIVE N°02**

VU la délibération n°2009/17 du 24 avril 2009, concernant l'appel à candidature pour le projet « école numérique rurale ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la décision de répondre à l'appel à candidature concernant le plan de développement du numérique dans les écoles rurales.

Considérant l'avis favorable de la commission départementale, il est nécessaire de procéder à une modification du budget primitif 2009 en section d'investissement :

Il convient donc d'inscrire :

- en dépenses d'investissement :

Compte 2183 : acquisition de matériel informatique, la somme de 13 500 €, et

- en recettes d'investissement :

Compte 1321 : subvention, la somme de 9 000 €

Compte 10222 : TVA, la somme de 2 250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à procéder à ces écritures comptables.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BASSI et le personnel de l'Education Nationale pour leur travail et leur soutien dans ce projet.

Il précise que l'investissement de 13 500 € TTC comprend entre autres les achats suivants:

- un Tableau Blanc Interactif

- deux ordinateurs portables 15"

- douze ordinateurs portables 10"

- une imprimante laser

- un routeur WIFI

De plus, la convention Education Nationale / Commune, prévoit une dotation de 1000 € de logiciels éducatifs à destination des enseignants.

Madame CHEVALLIER demande si les enseignants seront formés à ce nouveau matériel.

Monsieur le Maire précise que le poste de direction étant vacant à la rentrée, un recrutement « fléché » a été effectué par l'Education Nationale, à savoir que le ou la remplaçant(e) de ce poste doit répondre à trois critères :

- Capacité de mener à bien des missions de direction

- Capacité à manier l'outil informatique

- Ecole rurale

Monsieur JEGARD demande comment va se passer le renouvellement du matériel.

Monsieur le Maire rappelle que le projet s'est décidé un peu dans l'urgence, dans le cadre du plan de relance de l'économie nationale mais que le contrat prévoit une maintenance de 5 ans sur site.

Monsieur le Maire précise que l'avantage de ce projet est que le matériel informatique appartient en propre à la commune et non à l'Education Nationale, ce qui permettra d'envisager la mise en place d'un atelier informatique.

Monsieur GROSBOIS demande quand cela va être mis en place.

Monsieur le Maire précise qu'il faut attendre la notification de la commission. Tout pourra être lancé à ce moment là, dès la rentrée de septembre.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION NEGMA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de renouvellement du contrat de location NEGMA du photocopieur RICOH AFICIO 1027, pour une durée d'un an, du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010, non reconductible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE, à l'unanimité, Monsieur le Maire de signer le contrat de location et les documents y afférent.

Monsieur le Maire précise que l'appareil sera racheté ensuite par la commune et qu'un module pour scanner pourra être ajouté.

De plus, la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire a proposé à toutes les communes un photocopieur couleur. La commune ayant été la plus rapide à répondre à cette offre, il nous sera livré dans la semaine. Monsieur le Maire remercie

Madame MAGNE pour sa réactivité.

**QUESTIONS DIVERSES**

Services Périscolaires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la reconduction du contrat de Madame HENNEBO pour la surveillance de cantine et ce, pour toute l'année scolaire 2009/2010.

Monsieur le Maire précise également que le règlement intérieur a été repris.

Dès la rentrée :

- Une inscription annuelle sera possible

- L'inscription mensuelle restera possible

- Le paiement se fera sur facture à terme échu

**Troc & Puces.**

L'association PEJ, organisatrice du Troc & Puces 2009, a tenu à remercier les bénévoles, le Conseil Municipal et le personnel communal pour l'aide apportée à l'organisation de cette manifestation.

Madame CHEVALLIER précise que pour éviter les chevauchements avec la Fête de la Musique, la Fête Communale sera désormais organisée la deuxième semaine du mois de juin.

**PERIMETRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES NATURELS PERI-URBAINS (PPEANP) - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT).**

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil le lancement, dès lundi 29 juin à la Communauté d'Agglomération de MARNE & GONDOIRE, du PPEANP (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Péri-urbains).

Ce document, qui sera annexé au POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune, précise que toutes les terres incluses dans ce périmètre seront inconstructibles. Pour toute dérogation, seule le Conseil d'Etat pourra trancher.

Une enquête publique, parallèlement à celle du SCOT, va avoir lieu.

Monsieur FEAUVEAU demande comment cela va se passer si la commune veut créer une zone pavillonnaire.

Monsieur le Maire précise que la commune est libre de choisir ses « poches d'urbanisation ». Toutes décisions prises dans le PPEANP se fait avec l'accord du Conseil Municipal de la commune.

La Communauté d'Agglomération n'est pas un décideur dans ce projet mais un partenaire. Le droit du sol appartient toujours aux communes.

Monsieur le Maire précise également que ce PPEANP sera le premier en Ile-de-France.



**DECLARATIONS DES PUITTS**

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Tout nouvel ouvrage devra faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux, afin de répondre aux exigences en matière de protection des nappes phréatiques. Le décret n° 2008-652 du 2/07/2008 fixe les conditions dans lesquelles les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement doivent installer un dispositif de comptage de l'eau qu'ils prélèvent sur des sources autres que les réseaux de distribution.

Cette obligation ne concerne pas les puits destinés exclusivement à l'arrosage du jardin ou au remplissage des piscines et bassins.

Les administrés concernés par cette obligation peuvent venir retirer un dossier de déclaration en mairie ou consulter le site internet : <http://www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr/>

**Maison de la Sécurité Routière du 77**

Accidents de la route : écoute, soutien, accompagnement des victimes et de leurs proches au sein de la MSR 77.

Vous pouvez ressentir le besoin d'un soutien, d'un échange pour exprimer ce que vous avez vécu.

Une permanence d'écoute et de soutien psychologique, assurée par Melle Esther MONY, psychologue, est mise en place tous les mercredis.

Pour tous renseignements et prises de rendez-vous, contactez la MSR 77 par téléphone au 01 64 38 87 94.

**Communiqué du service gériatrie du CH de Lagny**

L'accueil de jour pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et apparentée de Guy Chavanne vous ouvre ses portes. Si vous avez plus de 60 ans, vous pouvez demander une place en contactant le secrétariat de gériatrie au 01 64 30 71 01.

Pour les patients, diverses prestations, animations ou activités vous seront offertes ; pour les aidants et familles, des groupes de paroles organisés avec la psychologue.

**COMMUNIQUE DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE**

La CNAV peut missionner au domicile des retraités souffrant d'une légère perte d'autonomie un professionnel qui va évaluer leurs besoins.

Les personnes fragilisées en raison de leur état de santé, de leur isolement etc peuvent ainsi bénéficier, sous certaines conditions, d'un Plan d'Actions Personnalisés, incluant diverses aides : aide aux courses, aide à l'amélioration de l'habitat, atelier mémoire...

La CNAV peut prendre en charge le financement d'une partie de ces prestations.  
Tél : 0821 10 12 14 (0,09 €/mn).

**COMMUNIQUE DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE ET MARNE**

- Si vous souhaitez transmettre des documents au Médecin-conseil : volet d'arrêt de travail, protocole de soins pour demande de 100% et demande d'accord préalable : Une adresse unique, depuis le 1er octobre :

**SERVICE MEDICAL  
Elsm 77**

**77605 MARNE LA VALLEE Cedex 03**

- Vous avez perdu un proche. Peut-être avez-vous droit au **capital décès** versé par l'Assurance Maladie.  
Attention : si vous êtes bénéficiaire prioritaire du capital décès, vous disposez d'un délai d'un mois pour déposer votre demande. Renseignez-vous dans les points d'accueils ou téléphonez au **36 46** (prix d'un appel local depuis un poste fixe).



**CHIENS DANGEREUX**

**Les principales dispositions de la loi**

Depuis le 28 janvier 2000, il est obligatoire d'enregistrer en mairie les chiens de catégories I et II.

- Catégorie I : chiens d'attaque (Pitbulls, Boerbulls et Tosas)
- Catégorie II : chiens de garde (Staffordshire terrier, Rottweiller et races apparentées au Rottweiller).

Les propriétaires des races canines de catégories I et II ont l'obligation légale de tenir leur chien en laisse et muselé dans tous les lieux publics.

Loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens susceptibles d'être dangereux.

Rappelons que les propriétaires de chiens de catégorie I et II doivent être titulaires avant le 31 décembre 2009 d'un "permis de détenir" un chien dangereux, délivré par le maire.

Ce permis est délivré au vu :

- d'une "évaluation comportementale" du chien, faite entre 8 et 12 mois (les évaluations faites sur des chiens plus jeunes permettent d'obtenir un permis provisoire) ;
- d'une "attestation d'aptitude" du propriétaire ou du détenteur du chien. La date limite d'obtention de cette attestation d'aptitude est fixée au 31 décembre 2009

Attention : à ce jour, les modalités d'application de cette dernière mesure ne sont pas encore définies par les textes.

Le dispositif de "déclaration" à la mairie reste en vigueur tant que la mairie ne peut pas délivrer le permis de détention.

**RAPPEL DES SANCTIONS**

En cas d'infraction à la législation, le contrevenant encoure des amendes pouvant varier de 150 € pour défaut de laisse et de muselière, à 450 € pour non représentation de documents et jusqu'à 750 € pour non déclaration en mairie. Amendes assorties en cas de récidive de la confiscation de l'animal qui sera placé dans un chenil.

**INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

Les inscriptions sur les listes électorales se feront jusqu'au **31 décembre 2009, 12h.**

Sont concernées les personnes non inscrites, les personnes nouvellement arrivées dans la commune ainsi que les personnes ayant déménagées à l'intérieur de Jossigny.

Veillez vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les jeunes qui auront atteint 18 ans entre le 1er mars 2009 et le 28 février 2010 seront inscrits d'office. Il est préférable de se renseigner en mairie pour vérifier que l'inscription a été effectuée.

**LE RECENSEMENT ET LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE**

Dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

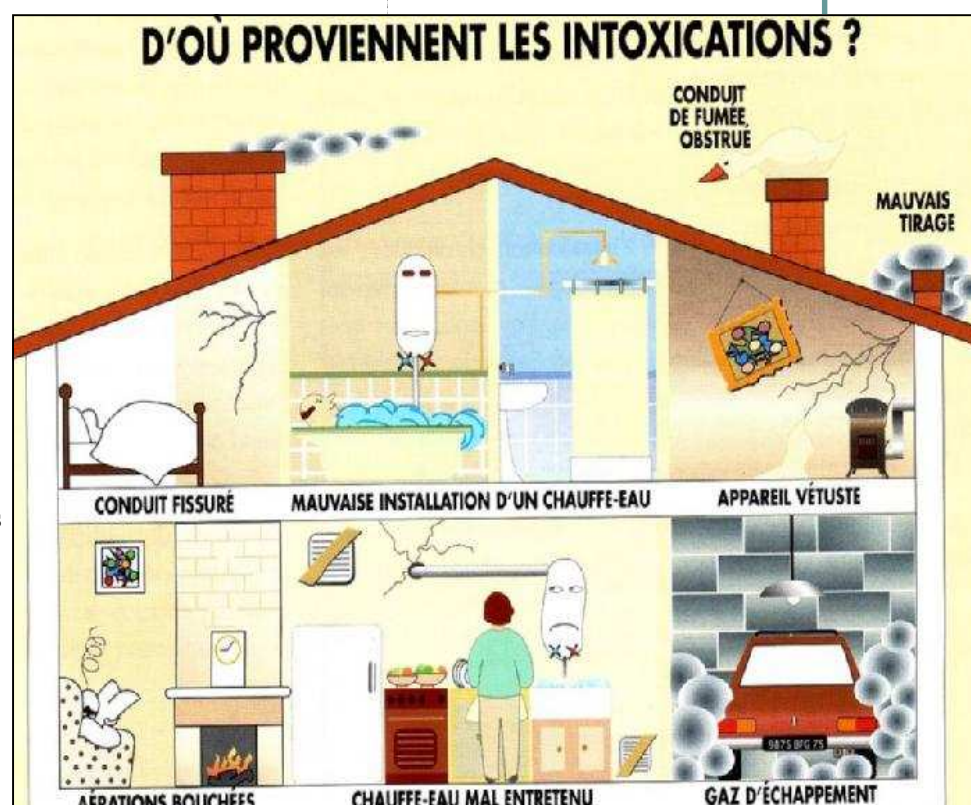
Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté. Le recensement permet l'inscription d'office sur les listes électorales et permet d'effectuer la journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).



**MONOXYDE DE CARBONE : DANGER !**

Chaque hiver le monoxyde de carbone est responsable de plus de 6000 intoxications et près de 300 décès. Ces drames sont pourtant évitables. Les trois-quarts des personnes qui utilisent un chauffage à combustion ne sont pas conscients d'être équipés d'appareils présentant un risque d'émission de monoxyde de carbone. Trois personnes sur dix ne font pas contrôler leur chaudière ou leur chauffe-eau alors qu'ils sont les principales sources d'accidents. Un français sur vingt déclare avoir bouché les orifices d'aération de son domicile.

- ◆ **Pourquoi est-ce dangereux ?**  
Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion (bois, gaz, butane, propane...). Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique. Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.
- ◆ **Quelles sont les causes du danger : une mauvaise combustion et une mauvaise aération**
  - Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sont mal entretenus ;
  - Une mauvaise aération du logement. Une flamme a besoin d'air pour brûler. Si l'air de votre logement n'est pas suffisamment renouvelé, la combustion au sein de vos appareils sera incomplète et émettra du monoxyde de carbone ;
  - Les fumées sont mal évacuées.
- ◆ **Comment éviter les intoxications ?**
  - Faire vérifier chaque année vos installations par un professionnel ;
  - Aérez votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air ;
  - Faire effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an ;
  - N'utilisez pas pour vous chauffer des chauffages d'appoint en continu, des appareils non destinés à cet usage. N'utilisez pas en intérieur un groupe électrogène.
- ◆ **Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?**  
Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;  
Arrêtez vos appareils à combustion si possible ;  
Evacuez les locaux et bâtiments, et appelez les pompiers (18), le SAMU (15) ou les secours (112).



**11 NOVEMBRE**

Le 11 novembre est un jour de mémoire permettant de rendre hommage aux combattants pour que ne sombrent pas dans l'oubli les sacrifices et les souffrances de toute une génération.

En ce jour commémoratif de l'Armistice de 1918, la Municipalité vous invite, et particulièrement les jeunes, à se joindre aux cérémonies communales au monument aux morts à 11 heures.

**GARDE D'ENFANTS A JOSSIGNY**

- Mme BARONE Josiane, 46, rue de Tournan ; Tél:01 64 02 01 44.
- Mme DELMOTTE Sylvie, 35 rue de Meaux ; Tél:01 64 30 34 77.
- Mme GARDIN Karine, 19 rue du Champs de la Ville ; Tél:01 64 30 18 74.
- Mme JACOME Hélène, 9 rue de Meaux ; Tél:01 64 30 96 20.
- Mme LOPES Sandrine, 17ter rue Ferraille ; Tél:01 64 12 26 02.
- Mme MAZUR Evelyne, 2 rue des Bois des Moines ; Tél:01 60 07 46 76.

**INFO OFFICE DU TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE**

**Gala d'Opérette**

Opérette Andalousie

14ème GALA D'OPÉRETTE de LAGNY-SUR-MARNE ESPACE CHARLES VANEL 22 Bd Galliéni - 77400 Lagny-sur-Marne

- Samedi 7 Novembre 2009 à 14h30
- Samedi 7 Novembre 2009 à 20h30
- Dimanche 8 Novembre 2009 à 14h30

Opérette à grand spectacle en 2 Actes et 20 Tableaux de Francis LOPEZ

RENSEIGNEMENTS : 01 64 02 18 03

**Visites nocturnes au Moulin Russon**

Visites commentées à la lueur des lanternes !

En dehors des visites traditionnelles ouvertes au grand public le dimanche après-midi (visites libres), le Moulin Russon propose des visites nocturnes le :

- samedi 7 novembre 2009
- samedi 5 décembre 2009

Sur réservation au 01 64 77 27 14

Payant : 3 € ; Gratuit pour les moins de 18 ans.

Et aussi...

Démonstration de fabrication de farine le dimanche 8 novembre 2009

Entrée libre et gratuite de 14 h à 17 h.

Moulin Russon, rue du Lavoir, 77600 Bussy Saint Georges.

**PERMANENCES DES ELUS**

Les élus vous accueilleront en Mairie de 10h00 à 11h30, sans rendez-vous le samedi 21 novembre et le samedi 19 décembre.

**ENCOMBRANTS**

Date de la prochaine collecte des encombrants : **lundi 14 décembre au matin.**

**INFO MARNE ET GONDOIRE**

**Créez votre activité en vous appuyant sur les conseils d'un professionnel :**

Bénéficiez du service gratuit destiné aux futurs ou jeunes chefs d'entreprises de Marne et Gondoire.

**Trouvez un local ou un terrain pour votre activité :**

Découvrez les opportunités qui s'offrent sur les zones d'activités économiques de Marne et Gondoire

Contact : Patricia BEAUGEARD, chargée du développement économique

Tél. : 01.60.35.43.59 ou mail : [dev.eco@marneetgondaire.fr](mailto:dev.eco@marneetgondaire.fr)

[www.marneetgondaire.fr](http://www.marneetgondaire.fr)

**AGENDA**

11 novembre : Armistice de 1918

28 novembre : repas communale

En décembre :

- Repas des anciens
- Noël des enfants à la Grange

En janvier :

- Vœux de la commune
- Le 23 à 17h, dans la Grange aux Dîmes, opéra « Didon et Enée » organisé par Marne et Gondoire